

COMMUNE DE LE REVEST-LES-EAUX

DECISION DU MAIRE

N°80/23

PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**Signature de marché passé suivant procédure adaptée :
Travaux en vue de la réalisation d'une passerelle et
d'un encorbellement sur le Las**

Le Maire de la Commune de LE REVEST-LES-EAUX,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération en date du 23 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT qu'une consultation a été menée avec publication sur le profil acheteur et au BOAMP pour une remise des offres fixée au 13/10/2023, repoussée au 20/10/2023 pour la réalisation de travaux en vue de la réalisation d'une passerelle et d'un encorbellement sur le Las,

CONSIDERANT que 7 plis ont été déposés dans les délais et 5 entreprises ont remis des offres recevables,

CONSIDERANT que suite à analyse, il ressort que l'entreprise RAYMOND TRAVAUX PUBLIC (RTP) présente l'offre la mieux disante au regard des critères fixés au règlement de consultation pour un montant total de 527 686,00 € HT pour l'offre de base

DECIDE

ARTICLE 1 : DE SIGNER le marché à procédure adaptée avec l'entreprise RAYMOND TRAVAUX PUBLIC (RTP) sise 1 ZA Saint Amouze – 01 250 MONTAGNAT, mieux-disante pour un montant total de 527 686,00 € HT pour l'offre de base.

ARTICLE 2 : DE DIRE que les dépenses correspondantes sont prévues au budget principal compte 2152 – opération 22.

ARTICLE 3 : DE RENDRE COMPTE de la présente décision, lors de la prochaine réunion du Conseil municipal, en application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Le Revest-Les-Eaux, le 12/12/2023

LE MAIRE
Ange MUSSO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301034-20231212-80D23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2023

Publication : 14/12/2023

Le Maire, Ange MUSSO

